



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La ville de Joigny vous informe

Joigny, le vendredi 7 décembre 2018

DOLÉANCES

Les élus locaux sont les acteurs irremplaçables du quotidien des français.

Même si la loi ne donne qu'une liste limitée de compétences, nous sommes les acteurs principaux de la démocratie de proximité.

Les Maires notamment sont les interlocuteurs irremplaçables de nos concitoyens.

Voilà pourquoi, ici à Joigny, vos élus proposent d'écouter, d'enregistrer et de faire remonter l'information sans prendre parti, sans juger, sans contredire...

La ville de Joigny, dans le souci de se rendre utile, propose donc à celles et ceux qui le souhaitent, dans le respect de tous, de faire entendre leurs voix et de déposer leurs doléances.

Pour cela, la municipalité met à la disposition des citoyennes et citoyens un cahier, une boîte à lettre à l'accueil de la ville ainsi qu'une adresse mail "doleances@ville-joigny.fr".

La seule et unique condition est de ne pas procéder anonymement.

La ville se chargera de remettre l'ensemble des demandes, réflexions ou autres, que les citoyennes et citoyens de ce territoire souhaitent exprimer, à l'Etat et ses représentants locaux.

Aucune sélection, aucun filtre, aucun jugement ne sera exercé par la ville de Joigny.

Contact : Audrey KORUM

Tél. 03 86 92 48 09 - Fax : 03 86 92 48 01 – audrey.korum@ville-joigny.fr

Mairie de Joigny - 3 quai du 1^{er} Dragons - BP 210 - 89306 Joigny Cedex

www.ville-joigny.fr